VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 48

FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND / COURNON : CONVENTION DE PARTENARIAT

Ne prennent pas part au vote de la délibération : M. le Maire, Saïd Akim BARA, Marion CANALES et Manuela FERREIRA DE SOUSA, membres du Conseil d'Administration ; Nadia GUERMIT-MAFFRE, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et Dominique ROGUE-SALLARD, membres de l'Assemblée Générale

Lors des travaux du Conseil Municipal du 28 février 2014, vous avez autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la Commune de Clermont-Ferrand et la Foire Exposition de Clermont-Ferrand - Cournon. Cette convention est arrivée à échéance lors de la manifestation de septembre 2019 et sa Directrice Générale sollicite le renouvellement de cette convention.

La Foire internationale contribue à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial. En conséquence et compte tenu de l'intérêt réciproque des deux parties pour développer le rayonnement de cet événement, il vous est proposé de reconduire la convention partenariale annexée selon les modalités suivantes :

La Ville de Clermont-Ferrand met à disposition de l'Association Foire Exposition de Clermont-Ferrand - Cournon des moyens matériels conséquents (barrières, potelets, décoration florale…) ainsi que ses supports de communication pour la campagne de promotion de la Foire.

De son côté, l'Association Foire Exposition de Clermont-Ferrand - Cournon met à disposition de la collectivité un emplacement de 90 m² dans l'espace institutionnel, 5.100 billets d'entrée, 840 cartons d'invitation pour l'inauguration, 70 cartes « privilège » et l'insertion du logo de la Ville sur tous ses supports de communication.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention pour une durée d'un an et à effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 DEC. 2019
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe

Françoise NOUHEN

CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND
FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND - COURNON
ÉDITION 2020

Préambule

À l'initiative historique de la création en 1949 d'une foire-exposition à Clermont-Ferrand, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé depuis cette date, malgré son transfert à Cournon d'Auvergne puis désormais à la Grande Halle d'Auvergne, d'être un acteur actif et impliqué à l'organisation de l'événement commercial et festif du Massif Central, comptant au nombre des dix premières foires de France. Dans son appellation contemporaine de « Foire internationale de Clermont-Ferrand/Cournon », la manifestation dont le rayonnement interrégional ne cesse de croître contribue notablement à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial. En sa qualité de partenaire historique, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé de participer au succès et à la performance organisationnelle de l'événement par des mises à disposition conséquentes - en termes de logistique et d'information/communication - notamment dont la nature (mais non l'ampleur) a varié en fonction de l'évolution de la manifestation, de son contexte et des performances attendues. Ainsi, en 2017, une convention de partenariat a été signée entre la Commune de Clermont-Ferrand et la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon. Cette convention est arrivée à échéance à l'issue de l'édition 2019. Compte tenu de l'intérêt réciproque de l'association Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon et de la Ville de Clermont- Ferrand à développer le rayonnement de cet événement, une nouvelle convention vient définir les participations respectives de chacune des parties.

En conséquence

- l'Association Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, représentée par son président Jacques SAURET habilité à engager l'association de par son élection en assemblée générale en date du 09 Avril 2019
- La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, habilité à ce faire par la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2019

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1: Participation de l'Association « Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon »

Pour ce temps fort de sa communication institutionnelle de rentrée que représente, pour la Ville de Clermont-Ferrand, la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, l'association mettra à la disposition de la Ville de Clermont-Ferrand :

- Un emplacement de 90 m² dans l'espace « Institutionnels et Grandes entreprises » en position centrale à la proximité immédiate des portes d'entrée principales (cf. schéma d'implantation de l'édition 2019 en Annexe I), valorisation 13 311.00 € (HT), selon le tarif en vigueur pour la Foire 2019.
  Pour les éditions à venir, la configuration de la manifestation pourrait évoluer et l'espace « Institutionnels et Grandes entreprises » serait alors conçu ou implanté différemment. Si tel était le cas, la Foire se rapprocherait au plus tôt du service communication de la Ville.
- 5100 billets d'entrée pour ses opérations de relations publiques, valorisation :
  12 660.00 € (HT), selon le tarif en vigueur pour la Foire 2019 (900 invitations électroniques + 4 200 invitations)
- 840 invitations à l'inauguration
- 70 « cartes privilège »
- Diverses dotations (billets et badges d'accès) pour les services de la Ville
- Présence du logo de la Ville de Clermont-Ferrand sur l'ensemble des supports de communication (affichage 4 x 3, insertions presse, dépliants..), estimation valorisation : entre 30 000.00 € et 35 000.00 € (HT) en tenant compte d'une part des achats d'espaces (affichage et presse) et des diffusions, selon le plan média pour la Foire 2019 :
- L'affichage (460 faces : 4 x 3 m, 3,2 x 2,4 m, 1,2 x 1,76 m) :
  - Puy-de-Dôme
    - Clermont-Ferrand : 275 faces
    - Riom: 27 faces
    - Issoire : 16 faces
    - Thiers : 8 faces
    - Réseau "protégé" Arachnée concert : 102 faces.
  - Allier
    - Vichy: 42 faces

- Les annonces dans la presse régionale, locale et gratuite (plus d'une trentaine) :

  - **La Montagne** : du 2 au 14 septembre, encarts édition Puy-de-Dôme (65 000 exemplaires, 238 000 lecteurs), bannières et publi-rédactionnel sur site web et interstitiels sur application mobile.
  - **Info Magazine** : habillage page d'accueil et bannières sur infomagazine.com, 4 pages et 7 demi-pages dans les éditions Puy-de-Dôme et Allier de juin à septembre.
  - **Le Petit Gourmet magazine** (magazine gratuit sur la gastronomie et l'actualité auvergnate, 50 000 ex.) : 1 page numéro de juillet/août.

- **Octopus** (nouvelle formule de L'Agenda - magazine mensuel gratuit spécialisé dans la culture et les loisirs, 15 000 ex.) : 2e de couverture numéro septembre.
- **Le P'tit Bouzou** (magazine mensuel gratuit à destination des familles, 10 000 ex.) 2e de couverture numéro septembre.
- **Zap** (magazine urbain gratuit sur la culture et les tendances, 18 000 ex.) : 1/3 page numéro de septembre.
- **Presse Agricole du Massif Central** : 1/2 page semaine du 26 août dans les différents titres du groupe, bannière sur sites web des différents titres.
- **Tout Clermont** (magazine trimestriel) : 1 page numéro mars/avril.

- Le dépliant de présentation de la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, diffusion à 105 000 exemplaires sur 29 communes du Puy-De-Dôme (573 commerçants), et diffusion chez les partenaires marketing direct.
- Le plan-guide de visite remis aux visiteurs (50 000 exemplaires).
- Le site internet www.foire-de-clermont.com

La mise à disposition du stand (13 311.00 € (HT)), de la billetterie (12 660.00 € (HT)) et le concours de communication (entre 30 000.00 € (HT) et 35 000.00 € (HT) portent la participation de la Foire entre 55 971.00 € (HT) et 60 971.00 € (HT).

Article 2 : Participation de la Commune de Clermont-Ferrand

À l'occasion de la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon, la Commune de Clermont-Ferrand apportera :

- Un concours logistique pour le prêt de matériels et de végétaux
  Détail en Annexe II et valorisé à hauteur de 23 284.6 €.
- Un concours en termes de communication et d'information comprenant :
  - L'organisation d'une conférence de presse de lancement et de l'accueil de l'Assemblée Générale.
  - La mobilisation des supports du parc municipal d'affichage Decaux : mobiliers Senior et Mupi, panneaux électroniques, fléchage directionnel
  - des rédactionnels réguliers dans le magazine municipal Demain Clermont-Ferrand.
  - la mobilisation rédactionnelle sur différents supports de la ville et video de son site Internet : www.clermont- ferrand.fr
  - La mobilisation rédactionnelle de ses supports de communication interne : ma Com'Une et Intranet auprès des 3 000 agents municipaux
  - Un concours de communication valorisé à hauteur de 31 000 €. Le total de la participation de la Ville s'élève ainsi à 54 284,60 €.

Article 3 : Assurances - Gardiennage

La Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon fera son affaire de toutes les polices d'assurance à souscrire pour le matériel de la Ville de Clermont-Ferrand.
Elle fera également son affaire du gardiennage des installations de la Ville de Clermont- Ferrand sur toute la période (montage/manifestation/démontage).
La Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon s'engage à faire procéder, à ses frais, à tout contrôle des installations et matériel de la Ville de Clermont-Ferrand par un organisme agréé que pourrait solliciter la commission de sécurité.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, soit pour l'organisation de la foire 2020. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2020.

Article 5 : Exécution de la convention

Avant le 31 décembre 2020, la Ville de Clermont-Ferrand et la Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon actualiseront la valeur financière de leurs concours respectifs. La présente convention fera l'objet d'un avenant dans l'hypothèse où l'écart entre les deux valorisations évoluerait, en plus ou en moins de 10 %.
Par ailleurs, des réunions de mise au point opérationnelle se tiendront en amont de la Foire. Une rencontre en aval de la Foire permettra de dresser un bilan de l'opération.

Pour l'Association Foire exposition de Clermont-Ferrand - Cournon Le Président	Pour la Commune de Clermont-Ferrand Pour le Maire et par délégation L'Adjoint au Commerce et à l'Artisanat
Monsieur Jacques SAURET	Monsieur Saïd Akim BARA

ANNEXE 1

CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE DE CLERMONT FERRAND
FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND – COURNON



ANNEXE 2

CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE DE CLERMONT FERRAND
FOIRE EXPOSITION DE CLERMONT-FERRAND – COURNON

PRÊT DE MATÉRIELS ET DE VÉGÉTAUX

Désignation	Quantité	Prix unitaire journalier retenu par la Ville
Barrière clôture H 3,50m x 2m	200	2,16€
Plot béton pour barrière de chantier	200	0,904€
Barrière police 2,50m	350	0,984€
Bloc béton 2T	8	15,04€
Barrière bois 2m	80	1,148€
Chaise pliante	550	0,904€
Table pliante 1,83 x 0,76 polythylene	100	2,12€
Podium E.C.A 46,08m² 4,80m x 9,60m	1	118,92€
Prestation Manut. Festiv.	16	24,8€
Forfait Transport Livraison PL avec remorque	9	147,9€
Forfait Transport Retour PL avec remorque	9	147,9€
Forfait Transport Livraison PL	2	62,9€
Forfait Transport Retour PL	2	62,9€